

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Marc ROUFFY, Maire, le **05 février 2018 à 20h30**.

10 Présents : M. ROUFFY, A. BERNIER, J. DEPONT, D. BERTRAND, A. COUZON, A. LANDUREAU, S. WEAVER, D. DAVAILLON-GILLARD, L. LASSELLE.

1 Procuration : P. DE SOUZA.

1 Absent excusé : L-C. BELLEMENT.

2 absents non excusés : M. BASSET, F. ROBLAIN.

- Syndicat Unique - Eau - Groupement de commandes

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de signer le groupement de commandes avec la Commune de Saint-Genou, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brenne et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Mézières-Saint-Michel proposé par la SARL DUPUET afin de limiter les frais pour lancer l'étude de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable.

- Syndicat Unique - Assainissement - Mission de maîtrise d'œuvre et groupement de commandes

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confier la mission de Conseil à maîtrise d'ouvrage pour le schéma directeur d'assainissement des eaux usées à la SARL DUPUET et de signer le groupement de commandes avec la Commune de Saint-Genou, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Brenne et le Syndicat Intercommunal des Eaux de Mézières-Saint-Michel afin de limiter les frais.

- Ecole - Rythmes scolaires rentrée 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 7 voix pour et 1 contre et 3 abstentions, décide le retour à 4 jours d'école pour la rentrée 2018 avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h30 à 16h30.

- Monuments aux Morts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 11 voix pour, décide de faire réaliser les travaux de restauration du Monument aux Morts suite aux devis établis par la SARL Franck SULLY (2.970,00 € HT) et Patrick THIBAUT (2.971,62 € HT) et sollicite une subvention auprès de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

- Service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, soit 11 voix, décide de renouveler pour 3 ans sa convention au service instructeur du droit des sols du Pays de Valençay en Berry afin d'instruire les autorisations d'urbanisme.

- Compétence GEMAPI

La Loi Notré a transféré automatiquement la compétence GEMAPI aux Communautés de Communes à compter du 1^{er} janvier 2018, lesquelles ont conclu à l'opportunité de créer un syndicat mixte fermé sur le bassin versant de l'Indre dans le département dont le siège sera situé à Villedieu.

Le Conseil Municipal, à 9 voix contre et 2 voix pour, décide de ne pas accepter la création de ce syndicat.

- Communauté de Communes - rapport d'activités

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions, accepte le rapport d'activités 2016.

- Désertification médicale

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le vœu du Président du Conseil Départemental pour lutter contre la désertification médicale.

Le Maire,
Marc ROUFFY